

Zone Ng : elle correspond à la zone de la gravière et couvre environ 18 ha.

Superficie des différentes zones :

Zone U : 74,2 ha dont 17,4 ha à bâtir

Zone 1AU : 19,8 ha

Zone 2AU : 20,4 ha

Zone AUy : 3,1 ha

Zone A : 918,9 ha

Zone N : 242,5 ha

Zone Ne : 10 ?9 ha

Zone Nh : 4,6 ha

Zone NL : 5,3 ha

Zone Ng : 18 ha

Zone Ni : 14,8 ha

La commune qui depuis 2000 a en moyenne 8 constructions par an aurait, dans le cadre de ce PLU, la possibilité immédiate de 140 maisons.

L'enquête a été ouverte durant 31 jours consécutifs du mardi 2 novembre 2010 au jeudi 2 décembre 2010 inclus.

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public au siège de l'enquête, en mairie de Maslacq, les :

- Mardi 2 novembre 2010 de 9h à 12h
- Jeudi 18 novembre 2010 de 9h à 12h
- Vendredi 26 novembre 2010 de 15h à 18h30
- Jeudi 2 décembre 2010 de 15h à 18h

Durant toute la durée de l'enquête le dossier ainsi que le registre étaient à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie de Maslacq.

## Analyse et avis du commissaire enquêteur

### Ayant constaté :

- Que le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a décidé de soumettre à l'enquête publique ce projet de PLU ;
- Que Monsieur le Maire de Maslacq et ses services ont respecté les règles et procédures concernant ce type d'enquête publique ;
- La large information du public au cours de l'élaboration du projet de PLU et lors de l'enquête publique (réunions d'information, articles de presse, informations dans le bulletin municipal, courriers, affichage...);

- Que la mairie a mis à la disposition du commissaire enquêteur une salle avec une zone d'attente permettant ainsi un accueil satisfaisant du public ;
- La très grande disponibilité du personnel de la mairie de Maslacq ainsi que de Monsieur le Maire pour faciliter le travail du commissaire enquêteur ;
- Que l'enquête s'est déroulée sans incident.

**Ayant consulté :**

- Monsieur Georges Trouilhet, Maire de Maslacq et madame Suzanne Cornille, Maire-adjointe ;
- Monsieur Jean-Luc-Gaillardou, Secrétaire de mairie à Maslacq ;
- Madame Fasentieux du Syndicat Mixte du Pays de Lacq ;
- Monsieur de La Calle de la DDTM des Pyrénées Atlantiques ;
- Monsieur Lionel Delvert et Monsieur David Pontneau du Syndicat Intercommunal d'assainissement des vallées de la Juscle et de la Baise .

**Ayant analysé :**

- Le dossier soumis à l'enquête composé de documents qui explicitent bien les priorités de la commune et les choix retenus mais dont le repérage des parcelles sur les plans n'est pas aisée ;
- Sur le terrain, les principales zones concernées par l'urbanisation ;
- Les observations formulées sur le projet par le Préfet, le Conseil Général, la chambre d'Agriculture, La CCI Pau-Béarn ;
- Les observations du public.

**Considérant :**

- Que La mairie de Maslacq a souhaité se doter d'un document d'urbanisme plus en cohérence avec les orientations de la loi SRU que son POS, ce qui me paraît positif ;
- L'effort des élus, pour l'information et l'écoute la population durant toute la phase d'élaboration du projet ;